EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/19

Reçu en Préfecture le : 03/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 20 novembre 2019
D-2019/495

Aujourd'hui 20 novembre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 15h45

Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h15

Monsieur Erick AOUIZERATE présent à partir de 17h00

Excusés :

Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Constance MOLLAT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Catherine BOUILHET

Egalité et Citoyenneté. Soutien aux initiatives associatives dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Adoption. Autorisation.

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux s'est engagée dans la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations à travers la mise en œuvre de manifestations et d'actions sur le territoire bordelais. Après le vote du plan transversal de prévention et de lutte contre les discriminations en 2017, le Conseil Municipal a adopté un plan de lutte contre les LGBT +phobies le 29 avril 2019 et un plan d'actions contre les violences faites aux femmes le 8 juillet 2019.

Afin de mettre en œuvre ces deux plans, la Mairie de Bordeaux a lancé le 10 juillet un appel à projets destiné aux acteurs associatifs pour un montant total de 100 000 euros. La première programmation de 60 000 euros a été votée lors du conseil municipal du 7 octobre 2019, et cette délibération concerne la seconde programmation d'un montant de 40 000 euros.

Les projets présentés ont pour vocation de lutter contre les violences faites aux femmes sur le territoire bordelais ; ils peuvent prendre différentes formes, et couvrir une ou plusieurs actions du plan d'actions contre les violences faites aux femmes (en annexe de cette délibération). Ces initiatives associatives s'inscrivent dans la durée.

Le jury, composé d'élus et d'agents de la Ville de Bordeaux a étudié chaque projet déclaré recevable à l'issue d'un premier tour de sélection. Les critères de sélection étaient les suivants :

- Le contenu du projet,
- sa faisabilité,
- son originalité,
- l'impact sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

10 projets ont été reçus. Réuni le 25 septembre 2019, le jury a choisi de sélectionner pour recevoir une aide financière 7 projets. L'attribution des subventions est répartie comme suit :

Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant attribué
APAFED	Création d'une antenne sur la commune de Bordeaux destinée à l'accompagnement spécialisé des femmes victimes de violences conjugales hébergées par l'association	12 000 €
CACIS	Ateliers de bien-être et estime de soi à la Maison d'Ella pour la reconstruction des femmes victimes de violences, animés par une psychologue et une socio-esthéticienne	1 500 €
CIDFF	Permanences d'accès au droit pour les femmes victimes de violences	3 000 €
La Maison des Femmes	Permanences d'écoute individuelle et prise en charge des femmes victimes de violences	5 000 €
Les Fées Papillons	Ateliers de travail sur la confiance en soi et la reconstruction psychologique pour les femmes victimes de violences	1 500 €
Les Orchidées Rouges	Accueil, entretiens d'écoute et accompagnement dans les démarches de reconstruction pour les femmes victimes de mutilations sexuelles féminines et de mariage forcé ou précoce	3 000 €
Planning Familial de la Gironde	Entretiens individuels et groupes de parole pour les femmes victimes de violences sexuelles	4 000 €
	Total	30 000 €

Soit une ventilation des projets pour un budget total de 30 000 euros.

Les dépenses détaillées ici seront inscrites au budget de l'année 2019 Promotion Egalité Diversité Citoyenneté – Compte 6574 – Fonction 422.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces subventions à chaque association, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- Signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Marik FETOUH

BORDEAUX
Ma ville

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Plan d'actions / 8 juillet 2019

BORDEAUX

bordeaux.fr

CONSTATS SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En France en 2017, 219 000 femmes âgées de 18 à 75 ans ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint. Parmi elles, seules 19% déclarent avoir déposé une plainte. Sur l'année, ce sont 130 femmes qui sont décédées sous les coups de leur conjoint.

Les chiffres de 2015 du Ministère de l'Intérieur sur les morts violentes au sein du couple plaçaient l'Aquitaine en 5e position des régions et collectivités d'outre-mer connaissant le plus grand nombre de faits. Ces chiffres sont malheureusement largement sous-estimés, il existe un chiffre noir des violences faites aux femmes qui ne sont pas rapportées.

En Gironde, sur 530 femmes victimes de violences conjugales s'étant adressées à l'APAFED (Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté) pour une demande d'hébergement en 2017, seule une centaine ont pu bénéficier d'une solution de mise à l'abri permettant l'éloignement du conjoint violent (118 femmes et 124 enfants hébergés sur l'année).

Pour pallier à ces difficultés, la Ville de Bordeaux a installé une commission sur les droits des femmes au sein de l'Observatoire bordelais de l'égalité, composée d'associations locales, d'universitaires et de services municipaux, et a financé une enquête sur les ruptures d'aide dans les parcours des femmes victimes de violences, portée par le CACIS et réalisée par ARESVI. Cette étude dresse un état des lieux de la prise en charge et des parcours individuels afin d'identifier les leviers et freins pour améliorer le repérage, l'accueil et l'accompagnement des victimes.
Elle fait ressortir que les femmes qui déclaraient subir ou avoir subi des violences conjugales (53% des répondantes) s'étaient adressées à des associations (28%), aux forces de l'ordre (30%), ou à des professionnel·les du corps médicosocial (5%), pointant ainsi la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs et actrices.

De plus, certains types de victimes apparaissent invisibilisés et font peu appel aux institutions et associations locales : les étudiantes, comme les femmes cadres ou en situation de handicap. Les remontées des associations confirment également que les dispositifs et numéros d'écoute ne sont pas encore assez connus. Au niveau national, seules 5% des victimes de violences au sein du couple appellent un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes.

À partir des résultats de cette enquête et des constats réalisés par les acteurs de terrain, la Commission Droits des Femmes de la mairie de Bordeaux a élaboré le plan d'actions ci-après.

Nous remercions tout particulièrement les associations membres de la commission : le CACIS, le CIDFF 33, la Maison des femmes de Bordeaux, Promofemmes, le Planning Familial 33, le Collectif Bordelais pour les droits des femmes, l'APAFED, Mana, Stop Harcèlement de rue, Ruelle, Bordeaux Prévention et le CPCT Aquitaine.

10 ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

OBJECTIF 1 / AMÉLIORER LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Action 1 Participer à la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales
- par la mise à disposition d'une dizaine d'appartements aux structures d'hébergement et d'accompagnement des victimes.
- par un travail de facilitation auprès des bailleurs sociaux.

Action 2 Soutenir les réponses de proximité
- par le financement de la Maison d'Ella pour la prise en charge des conséquences psycho traumatiques sur les femmes victimes de violences.
- par le soutien de l'APAFED pour l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales.
- par le financement d'ateliers d'autodéfense et de confiance en soi à destination de victimes de violences.
- par la recherche de solutions d'hébergement pérennes pour les associations comme le CIDFF (Centre d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles).
- par l'appui au fonctionnement des structures intervenant sur ce champ.

Action 3 Mettre en place un réseau d'accès aux droits pour les victimes de discriminations et de violences discriminatoires en lien avec la Police Nationale, le Parquet, le Défenseur des Droits, la Maison de la Justice et du Droit, l'Ordre des Avocats, l'École Nationale de la Magistrature.

Action 4 Intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la stratégie de sécurité et prévention de la délinquance de la Ville de Bordeaux pour en faire une des priorités du CLSPD qui réunit le Parquet, la Préfecture, la Direction départementale de la Sécurité Publique autour du Maire et de ses services.

Action 5 Mettre en place des assises métropolitaines sur les violences faites aux femmes en lien avec Bordeaux Métropole et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité pour favoriser le dialogue et l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels (État, Région, Départements) et associatifs.

Action 6 Renforcer le repérage et la prise en charge des violences intrafamiliales par la formation des professionnel.les du champ sanitaire et social et par l'échange de pratiques entre institutions publiques, services sociaux et associations.

OBJECTIF 2 / SENSIBILISER ET INFORMER SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Action 7 Mettre en place un site internet dédié avec un répertoire des ressources locales recensant les structures et dispositifs existants, les outils disponibles et contacts utiles pour améliorer l'orientation et l'accès à l'information des victimes, témoins et professionnel·les.

Action 8 Toucher les publics invisibilisés par des partenariats ciblés avec les associations d'étudiant.es, de personnes handicapées et de femmes cadres.

Action 9 Rendre visible les enjeux d'égalité et de lutte contre les violences de genre en renforçant l'appel à projets pour la Semaine des droits des femmes autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, et celui de la Quinzaine de l'égalité pour le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Action 10 Mettre en place des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les stéréotypes et violences sexistes à l'image de celle proposée sur le harcèlement de rue.

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Plan d'actions / 8 juillet 2019

BORDEAUX Ma ville

Photographie : Christian Sterk • **Conception :** Direction de la communication, mairie de Bordeaux • **2019**